

06.05.2016 – 09:00 Uhr

Caritas Suisse approuve la procédure accélérée assortie d'une protection juridique / Oui à la loi sur l'asile

Lucerne (ots) -

La votation sur la révision de la loi sur l'asile aura lieu le 5 juin. Malgré certains durcissements, Caritas recommande d'accepter la nouvelle loi, parce qu'elle accélère la procédure d'asile tout en améliorant la protection juridique.

L'accélération de la procédure d'asile constitue un élément central de la nouvelle loi sur l'asile. Désormais, cette procédure ne doit pas excéder 140 jours. Caritas est favorable à une procédure d'asile prompte et rapide qui est aussi dans l'intérêt des requérants d'asile. Ces derniers sont ainsi rapidement fixés sur la question de savoir s'ils doivent quitter le pays ou s'ils peuvent reconstruire leur vie en Suisse.

La protection juridique est une condition indispensable à une procédure d'asile à la fois accélérée et équitable. La révision de la loi sur l'asile remplit cette condition avec la consultation juridique gratuite. Une telle réglementation importe surtout pour les personnes qui ne connaissent pas le système juridique suisse.

Contact:

Indication aux rédactions : Odilo Noti, responsable du Secteur
Communication et Marketing, se tient à votre disposition au 079 686
87 43 pour de plus amples informations.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100787631> abgerufen werden.